

2^{ème} Rallye Régional « Ville De Vervins »

Le samedi 10 et dimanche 11 avril 2010

Suivez les rallyes et les épreuves du comité régional sur le site Internet du comité :

www.sportautonord.com

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

La FFSA a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français, exceptés pour les rallyes comptant pour un Championnat FIA. Chaque organisateur établira un règlement particulier pour son rallye. Ce règlement particulier devra avoir une présentation identique au règlement particulier type établi par la FFSA et devra mentionner toutes les dispositions supplémentaires que l'organisateur désire imposer.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

Les organisateurs devront utiliser le logo FFSA de leur Championnat respectif. Le logo FIA est interdit sauf pour les rallyes comptant pour un Championnat FIA qui devront utiliser le logo FIA de leur Championnat à l'exclusion de tout autre logo FIA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 8 Mars 2010

Ouverture des engagements : Lundi 8 Mars 2010

Clôture des engagements : Lundi 29 Mars 2010 à minuit cache de la poste faisant foi

Parution du road-book : Samedi 3 Avril 2010

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 3 Avril 2010 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Samedi 10 Avril 2010 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Vérification administratives : Samedi 10 Avril 2010 de 14h00 à 18h30 Centre Autovision Av Pierre Mendes France 02140 Vervins

Vérification techniques : Samedi 10 Avril 2010 de 14h30 à 19h00 Centre Autovision Av Pierre Mendes France 02140 Vervins

Heure de mise en place du parc de départ gardé : à partir de 14h50 Samedi 10 Avril 2010 Zone Activité de la Briqueterie (face au magasin GITEM) a Vervins

Heure de mise en place du parc fermé : à partir de 7h10 le dimanche 11 avril 2010 Zone Activité de la Briqueterie à Vervins

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 10 avril 2010 à 18h00 PC course Salle Omnisport Rue Marc Lescarbott a Vervins

Publication des équipages admis au départ et de l'ordre et heures de départ : le samedi 10 avril 2010 à 20h30 PC Course Salle Omnisport.

Départ de la 1^{ère} étape : le dimanche 11 Avril 2010 Zone Activité de la Briqueterie a Vervins a 8h10

Tableau d'affichage officiel : PC course Salle Omnisport Rue Marc Lescarbott a Vervins

Arrivée et parc fermé : Zone Activité de la Briqueterie a Vervins

Vérification finale : Centre Autovision Av Pierre Mendes France 02140 Vervins

Publication des résultats: le dimanche 11 avril 2010 PC course Salle Omnisport Rue Marc Lescarbott a Vervins, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Remise des prix : a partir de 19h00 Salle Omnisport Rue Marc Lescarbott a Vervins

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Detroit 01/12 organise le 2^{ème} rallye régional « ville de Vervins » en qualité d'organisateur administratif et le Thiérache Auto Club en qualité d'organisateur technique

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation du CRSANP numéro **n° 2010/005 du 25/01/2010**

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro **n° R66 du 04/02/2010**

Comité d'Organisation	Organisateur technique
Président : Fabrice Tellier	Thiérache Auto Club
Membre : Jean Michel Desse	Adresse : avenue du général de gaulle
Secrétariat du Rallye : Jean Michel Desse	02500 HIRSON
Adresse : 10 route nationale 02140 GERCY	
Email : Jean-michel.desse@wanadoo.fr	
Téléphone : 0680743570	
Fax : 0323980521	
Permanence du Rallye : 0680743570	

1.1P. OFFICIELS

Observateur du comité	En cours		
Collège des Commissaires sportifs			
Président	Georges Colin	26640	01/08
Membres	Christine Collin	35901	01/11
Membres	Jean-Pierre Vannobel	3464	01/12
Direction de course			
Directeur de course DC adjoint	Pascal Poinsenot	8910	02/03
Adjoint à la DC au PC ES Braye en Thiérache	Annick Narguet	1585	01/01
Adjoint à la DC au PC ES Thenailles	Marie-Claude Lebeau	5497	01/01
Adjoint à la DC DC délégués en ES « Braye en Thiérache »	Sandrine Langelez-Longoni	42411	01/01
Adjoint à la DC DC délégués en ES « Thenailles »	Christophe Gallot	33531	01/11
Chargés des relations avec les concurrents 1	Joel Tassier	143975	01/09
Chargés des relations avec les concurrents 2	Jean François Rousselle	2589	01/12
Médecin chef	Evelyne Quilico	161759	01/09
Organisation 1	Anne Lobjois	En cours	
	Jean Miswald	2212	01/08
	Anita Miswald	5763	01/08
Organisation 2	Mickael Lachere	58237	01/12
	Fabrice Oudart	8912	02/03
Autorités	Fabrice Tellier	En cours	
	Gendarmerie		
Tricolore	François Langlet	1559	01/02
	Philippe Dolique	122520	01/08
Info Sono	Gérard Hennechart	En cours	
	Jean Paul Renaud	En cours	
Balai/Damier	Marie-Line Lootvoet	5938	01/12
	Yvan Lootvoet	6978	01/12
Juge de Fait 1	Thomas Lemire	35253	01/11
	Océane Poisenot	126543	02/03
Juge de Fait	Jean-Pierre Lacroix	3474	01/12
	Véronique Pigot	112507	01/12
Commissaires techniques Responsable membres	Alain Lheureux	4031	01/12
	Mickael Lachere (samedi uniquement)	58237	01/12
	Michel Lebeau	8842	01/01
	Jean-Claude Pouleur	140581	01/09
	Regis Thilmany	110645	01/11
	Yves Vanacker	16710	01/12
	Manuel Revoux	134905	02/03
	Philippe Estienne	153811	01/12
	Jérôme Guyot (stagiaire)	3766	01/12
	Secrétaire :Ghislaine Thilmany		
Classements	Roseline Dolique	150545	01/08
Liaison radio V.H.F.	Didier Solecki	122451	01/11
Speaker	Jean Jacques Norbiato		
Photocopies Affichage	Françoise Alavoine		
Carnets de bord	CRAC1 et CRAC2		

A l'exception des membres du Collège de l'épreuve, tous les officiels figurant sur le règlement du Rallye, sont déclarés compétents en tant que "juges de fait" pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques ; assistance ; itinéraire du rallye ; comportement antisportifs ; etc. Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au Directeur de Course, dans les plus brefs délais.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 2^{ème} rallye régional « ville de Vervins » compte pour la coupe de France des rallyes 2010 coefficients 2 et le championnat du comité régional du sport automobile Nord Picardie 2010

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le : Samedi 10 Avril 2010 de 14h00 à 18h30 Centre Autovision Av Pierre Mendes France 02140 Vervins

Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 10 Avril 2010 de 14h30 à 19h00 Centre Autovision Av Pierre Mendes France 02140 Vervins

Les vérifications finales seront effectuées : Centre Autovision

Adresse : Av Pierre Mendes France 02140 Vervins

Taux Horaire de la main d'œuvre : **45€/heure maximum TTC**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 2^{ème} rallye régional « ville de Vervins » doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 29 Mars 2010 à minuit

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **130 voitures maximum.**

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **240 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **480€**

En cas d'interruption de l'épreuve, les droits d'engagement seront définitivement acquis par l'organisateur dès lors que le départ de la voiture tricolore a été donné.

Tout concurrent forfait avant le mercredi 31 Mars 2010 à minuit sera intégralement remboursé.

Entre cette date et le début des vérifications, il sera fait une retenue de **90€**. L'engagement sera ensuite acquis à l'organisateur.

Les forfaits après mercredi 31 Mars 2010 pour cas de force majeure seront à l'appréciation du comité d'organisation.

Les forfaits doivent être déclarés obligatoirement par écrit (lettre, fax ou mail)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

En l'absence du montant des droits d'engagements, la demande d'engagement sera mise en liste d'attente.

Une demande d'engagement reçue par fax ou par courrier électronique sera mise en liste d'attente jusqu'à réception du montant des droits.

3.3. ORDRE DE DEPART

3.3.1. Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête. Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, pénalités routières comprises (éventuellement à l'issue de la dernière ES courue), avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires et des pilotes acceptés en "super rallye" par le Collège des Commissaires Sportifs quand le cas est prévu.

3.3.2. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)

Série 2 : Pilotes classés par la FIA. (priorité B)

Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)

Série 4 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité B)

Série 5 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ).

Série 6 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :

A8W, A7S, A7K, A8, R3, GT10, N4, A6K, R2, A7, F214, Z, N3, GT9, A6, A5K, F213, N2, F212, R1, N1, F211

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA article :C. Rallyes régionaux

A l'exception des WRC toutes les voitures admises en Rallyes Nationaux sont admises en Rallyes Régionaux.

1/ Les voitures de Production (gr oupes N et FN confondus) sont réparties en 4 classes de cylindrée

- Classe 1 : jusqu'à 1 400 cm3
- Classe 2 : au-dessus de 1 400 cm3 et jusqu'à 1 600 cm3
- Classe 3 : au-dessus de 1 600 cm3 et jusqu'à 2 000 cm3
- Classe 4 : au-dessus de 2 000 cm3

2/ Les voitures de Tourisme (groupes A et FA confondus) sont réparties en 9 classes de cylindrée

- Classe 5 : jusqu'à 1 400 cm3
- Classe 5K : Kit-Car jusqu'à 1 400 cm3
- Classe 6 : au-dessus de 1 400 cm3 et jusqu'à 1 600 cm3
- Classe 6K : Kit-Car, FRC, S 1600 au-dessus de 1 400 cm3 et jusqu'à 1 600 cm3
- Classe 7 : au-dessus de 1 600 cm3 et jusqu'à 2 000 cm3
- Classe 7K : Kit-Car au-dessus de 1 600 cm3 et jusqu'à 2 000 cm3
- Classe 7S : S 2000
- Classe 8 : au-dessus de 2 000 cm3
- Classe 8W : WRC (A et FA) – non admises en régional

Rappel

o Les voitures à moteur atmosphérique dont la cylindrée nominale est supérieure à 3000cm3 avec plus de 2 soupapes par cylindre, sont interdites en Rallye.:

o Les voitures de la classe A8 portant sur la première page de leur fiche d'homologation FIA la mention THIS FORM IS NOT VALID IN GROUP A (cette fiche n'est pas valide en Groupe A) sont admises en Groupe A

Exemple : Mitsubishi Evo VIII MR, Evo IX, Subaru WRX STX....dans les Rallyes Nationaux et Régionaux

3/ Les voitures de Tourisme ou de Grande production de Série du Groupe R sont réparties en 3 classes de cylindrée :

- Classe R1 : R1A jusqu'à 1 400 cm3 et R1B plus de 1 400 cm3 et jusqu'à 1 600 cm3
- Classe R2 : R2B plus de 1 400 cm3 et jusqu'à 1 600 cm3 et R2C plus de 1 600 cm3 et jusqu'à 2 000 cm3
- Classe R3 : R3C jusqu'à 2 000 cm3, R3D diesel suralimenté jusqu'à 2 000 cm3 et R3 T suralimenté jusqu'à 1 600 cm3

Nota : les classes R1, R2 et R3 appartiennent au Groupe R pour lequel sont attribués les points et les éventuelles primes dans les mêmes conditions que celles prévues pour les autres groupes et classes.

4/ Les voitures du groupe GT de série sont réparties en 2 classes de cylindrée

- Classe 9 : jusqu'à 2 000 cm3
- Classe 10 : au-dessus de 2 000 cm3

5/ Les voitures du groupe F 2000 sont réparties en 4 classes de cylindrée

- Classe 11 : jusqu'à 1 150 cm3
- Classe 12 : au-dessus de 1 150 cm3 et jusqu'à 1 400 cm3
- Classe 13 : au-dessus de 1 400 cm3 et jusqu'à 1 600 cm3
- Classe 14 : au-dessus de 1 600 cm3 et jusqu'à 2 000 cm3

6/ Les voitures du groupe Z sont réparties en 1 classe de cylindrée

- Classe 15

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance et le ravitaillement sera autorisée uniquement au parc d'assistance, situé à Vervins ZA de la Briqueterie et rue Marc Lescarbott et elles seront interdites ailleurs

En dehors de ce parc, les voitures suiveuses ou précédentes sont INTERDITES, de même que le positionnement de véhicules d'accompagnement ou d'assistance sont strictement interdits sur le parcours du Rallye.

L'accès au parc d'assistance n'est autorisé qu'aux concurrents ainsi **qu'un seul véhicule d'assistance.**

Chaque concurrent est responsable de son équipe d'accompagnement et d'assistance

Les plateaux et remorques devront être stationnés dans le parc prévu à cet effet. Il se situe dans le parc d'assistance (plan en annexe dans la road book.).

4.3.2.P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier le jour des contrôles administratif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 2^{ème} rallye régional « ville de Vervins » représente un parcours de **103,2km**.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de **42,3.km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/3/5 Braye en Thiérache 7,5km X 3

ES 2/4/6 Thenailles 6,6km X 3

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire" du road book.

6.2P. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances auront lieu avec un maximum de **3 passages** par ES :

Samedi 3 Avril 2010 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Samedi 10 Avril 2010 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Les véhicules de reconnaissance doivent être strictement de série. Ils devront porter les numéros de reconnaissance fournis par l'organisateur. **Il ne sera admis que 2 personnes à bord du véhicule.**

Les équipages doivent présenter la feuille de pointage, qui leur sera remise avec le carnet d'itinéraire, à chaque départ et à chaque arrivée.

En l'absence de contrôleur, ils doivent indiquer eux-mêmes, avec un stylo à bille, l'heure de passage sur leur feuille de pointage aux endroits indiqués qui sont les départs et arrivées.

Tout équipage doit présenter immédiatement sa feuille de pointage à divers points du parcours.

En cas d'infractions pendant les reconnaissances, il sera appliqué les pénalités prévues au règlement standard des rallyes.

Ce carnet est à rendre obligatoirement le Samedi 10 Avril 2010 avant 18h30 aux vérifications administratives

Les carnets d'itinéraire seront distribués :

Café cœur d'or

17 Route nationale

02140 CHAUSSEE DE FONTAINE

Samedi 3 Avril 2010 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Samedi 10 Avril 2010 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : combinaison blanche ou grise, chasuble jaune
- Chef de poste : chasuble jaune

7.2.11P. Epreuves Spéciales

- Le chronométrage sera effectué au 1/10e de seconde au moyen de cellule photoélectrique.

7.3.11. Toute différence entre l'heure réelle et l'heure de pointage sera pénalisée à raison de :

Pour retard : 5 secondes par minute

Pour avance : 30 secondes par minute

7.7P. Abandons

Un équipage qui abandonne (routier ou ES) à l'obligation de prévenir le PC Course au N° **03.21.81.56.68**

L'équipage ne prévenant pas de son abandon (sauf cas de force majeure) recevra une amende de **150 €**.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

8.2. Toute réclamation devra être faite par écrit et remise au Directeur de Course ou au Chargé des Relations avec les Concurrents, accompagnée d'une somme **de 680 €**, montant qui ne sera pas restitué si la réclamation est jugée injustifiée.

8.3. Les concurrents peuvent faire appel des décisions, conformément aux Articles 180 et suivants du Code Sportif International (caution de **3 300 €**).

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Il sera distribué les prix suivants en espèces (en euros), ainsi que de nombreuses coupes.
Les prix en espèces sont cumulables. Les coupes ne le sont pas.

Classement	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Général	240 €	180 €	120 €		
Classe					
1 partant	120 €				
2 à 3 partants	180 €				
4 à 7 partants	200 €	100 €			
8 à 10 partants	220 €	110 €	60 €		
+ 10 partants	240 €	180 €	120 €	60 €	30€
Féminine (équipage complet)	120 €				

Pour la remise des prix :

Les classes A7 - A7K - FA7K seront confondues

Les classes A6 - FA6 - A6K - FA6K seront confondues

Les classes A5 - FA5 - A5K - FA5K seront confondues

La remise des prix se déroulera le : dimanche 5 Avril 2009 à : 19h00 Salle des fêtes place Sohier à Vervins.